

PROGRAMME DU SEMINAIRE

PREMIERE JOURNEE (Mardi 06 mai 2014) : LES MODIFICATIONS DE L'ACTE UNIFORME

Animateur : Dr Jean Yado TOE, Enseignant-chercheur à la retraite

Modérateur : Pr Filiga Michel SAWADOGO, agrégé des facultés de droit, professeur titulaire à l'Université Ouaga II

08H30-09H : Accueil et installation des participants

09H00-09H30 : Introduction générale des journées

09H30-10H00 : Pause-café

10H00-12H00 : Les modifications de l'acte uniforme

- ✓ Les statuts et les nullités
- ✓ Les pactes d'actionnaire
- ✓ Les actions de préférence
- ✓ Valeur mobilières composées
- ✓ Le capital variable
- ✓ les cessions d'actions

12H00-13H00 : Débats et partage d'expérience

13H00-14H00: Déjeuner

DEUXIEME JOURNEE (Mercredi 07 mai 2014) : LA SAS, UNE INNOVATION DE L'ACTE UNIFORME

Animateur : Dr Souleymane TOE, enseignant chercheur à l'Université Ouaga II

Modérateur : Pr Filiga Michel SAWADOGO, agrégé des facultés de droit, professeur titulaire à l'Université Ouaga II

08H30-09H00 : Accueil et installation des participants

09H00-10H00 : La constitution de la SAS

10H00-10H30 : Pause-café

10H30-12H30 : L'organisation et le fonctionnement de la SAS

12H30-13H30 : Débats et partage d'expérience

13H30-14H30 : Déjeuner

TROISIEME JOURNEE (Jeudi 08 mai 2014) : Le nouvel AUDSC et GIE : incidence sur le gouvernement d'entreprise et repérage des clauses statutaires à mettre en harmonie.

Animateur : Me Théophile ZOURE, notaire à Bobo-Dioulasso

Modérateur : Pr Filiga Michel SAWADOGO, agrégé des facultés de droit, professeur titulaire à l'Université Ouaga II

08H30-09H00 : Accueil et installation des participants

09H00-10H00 : Les obligations statutaires résultant de la modification de l'acte uniforme

10H00-10H30 : Pause-café

10H 30-12H30 : Identification des clauses statutaires à mettre en harmonie

12H30-13H30 : Débats et partage d'expérience

13H30-14H30 : Déjeuner

INFORMATIONS PRATIQUES

Date des journées : Mardi 06, Mercredi 07 et Jeudi 08 mai 2014

Lieu : Hôtel Palm Beach

Heure de début : 8H 30

Frais de participation : 400 000 FCFA hors taxes/personne donnant droit à :

- les actes du séminaire ;
- une attestation de participation signée d'au moins deux formateurs ;
- les pause-café ;
- les déjeuners.